

Îles-de-la-Madeleine, le 14 mai 2015

Me Sonia Lebel
Procureure en chef
8580, rue Fullum, sous-sol – secteur 0570
Montréal (Québec) H2K 3L6

Objet : Réponse écrite de Joël Arseneau relativement au préavis de rapport défavorable ou de conclusion de mauvaise conduite communiqué par la CEIC.

Me Lebel,

Je vous écris en réponse à votre lettre datée du 4 mai dernier dans laquelle vous m'informez que la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction envisage de faire un rapport défavorable ou impute une conclusion de mauvaise conduite à mon égard.

N'ayant jamais été rencontré par les procureurs de la commission ou convoqué comme témoin lors des audiences, vous comprendrez mon étonnement et ma perplexité face à cette perspective. Je crois comprendre que le mandat de la Commission consiste à faire la lumière sur les circonstances et les systèmes en cause dans l'octroi et la gestion des contrats publics plutôt que de pointer du doigt les individus, surtout si les conclusions ne reposent que sur la base du témoignage de tierces parties ou sur une interprétation unidimensionnelle de pièces documentaires.

Le très court délai dont je dispose, mon emploi actuel d'enseignant, la distance qui nous sépare de Montréal et les coûts éventuels de déplacement ne me permettent pas de réclamer audience auprès de la Commission. Sans être juriste, je souhaite néanmoins, respectueusement, soumettre à votre attention les remarques suivantes.

Préavis

Dans votre lettre, vous indiquez qu'il est possible que les commissaires tirent les conclusions suivantes me concernant :

- 1) D'avoir bénéficié, à titre de maire des Îles-de-la-Madeleine, des pressions politiques exercées par la firme Roche auprès du MAMROT, notamment dans le cadre du projet Cap-aux-Meules/Fatima;

- 2) D'avoir profité de ma relation avec Nathalie Normandeau afin d'exercer de la pression sur le cabinet du MAMROT pour que soient favorisé les dossiers concernant les Îles-de-la-Madeleine.

Vous concluez que ce préavis ne constitue pas une indication que les conclusions, ainsi énumérées, seront nécessairement retenues par les commissaires ou feront l'objet du rapport final.

Remarque générale

Les reproches potentiels ici mentionnés me paraissent à la fois très peu étayés et non appuyé sur des preuves solides, vérifiables et fiables. Cela étant, plutôt que d'élaborer une démonstration argumentaire à partir du libellé reçu, je tenterai de vous mettre en contexte à la fois le projet Cap-aux-Meules/Fatima de même que ma relation avec la ministre des Affaires municipales de l'époque, Mme Nathalie Normandeau.

Travaux

Comme plusieurs des dossiers d'infrastructures aux Îles-de-la-Madeleine auxquels j'ai été associé, celui de la réfection de la route Cap-aux-Meules/Fatima et des infrastructures municipales souterraines avait été inscrit parmi les priorités d'action avant mon accession à la mairie.

J'ai donc été mis à contribution en tant que maire afin de faire des représentations auprès du gouvernement. Que ce soit par le dépôt de mémoires, la transmission de lettres et la tenue de rencontres de travail, nous avons sollicité le soutien gouvernemental et répondu aux questionnements des ministres et de leur leurs fonctionnaires.

Dans cette démarche, l'administration municipale a collaboré avec les ingénieurs au dossier pour fournir l'argumentaire technique en soutien aux dossiers. Avec les membres du conseil municipal, j'ai contribué à l'élaboration de l'argumentaire social et économique aux divers dossiers.

Liens avec la ministre Nathalie Normandeau

En tant que maire, à compter de novembre 2005, j'ai tenté d'établir avec la ministre Nathalie Normandeau une relation de respect et de confiance mutuelle d' élu à élu. Ministre régionale de la Gaspésie et des Îles, Mme Normandeau se voulait à l'écoute des besoins et des aspirations de la population de sa région. Ministre des Affaires municipales, elle s'est avérée une interlocutrice de premier plan pour les maires de toutes les régions du Québec.

À titre de maire, j'ai participé à plusieurs rencontres régionales et nationales aux côtés de Mme Normandeau. J'ai aussi rencontré Mme Normandeau en privé, toujours en compagnie de mes collaborateurs, afin de préciser certains enjeux locaux ou régionaux, ou d'apporter un éclairage à certains dossiers.

Nos échanges n'ont jamais été autres que professionnels, dans le cadre non-partisan des relations d'un élu local avec un membre du gouvernement. J'estime avoir porté dignement et fièrement les aspirations de ma communauté, illustré les particularités de mon milieu et défendu mes dossiers auprès de la ministre, des fonctionnaires et des avec passion et conviction. Si nous avons parfois obtenu l'appui de l'État dans nos projets collectifs, j'estime que c'est en raison de nos argumentaires solides et appuyés.

Conclusion

Je vous assure que ma conduite en tant que maire des Îles-de-la-Madeleine a toujours été guidée par l'intérêt collectif de mes commettants. En leur nom, j'ai effectué avec honnêteté et intégrité, en toute collégialité avec les autres élus du conseil et l'administration municipale, le travail de représentation qu'on attend d'un maire afin de favoriser la concrétisation des projets collectifs en matière sociale, économique et d'infrastructures.

Cordialement,

Joël Arseneau